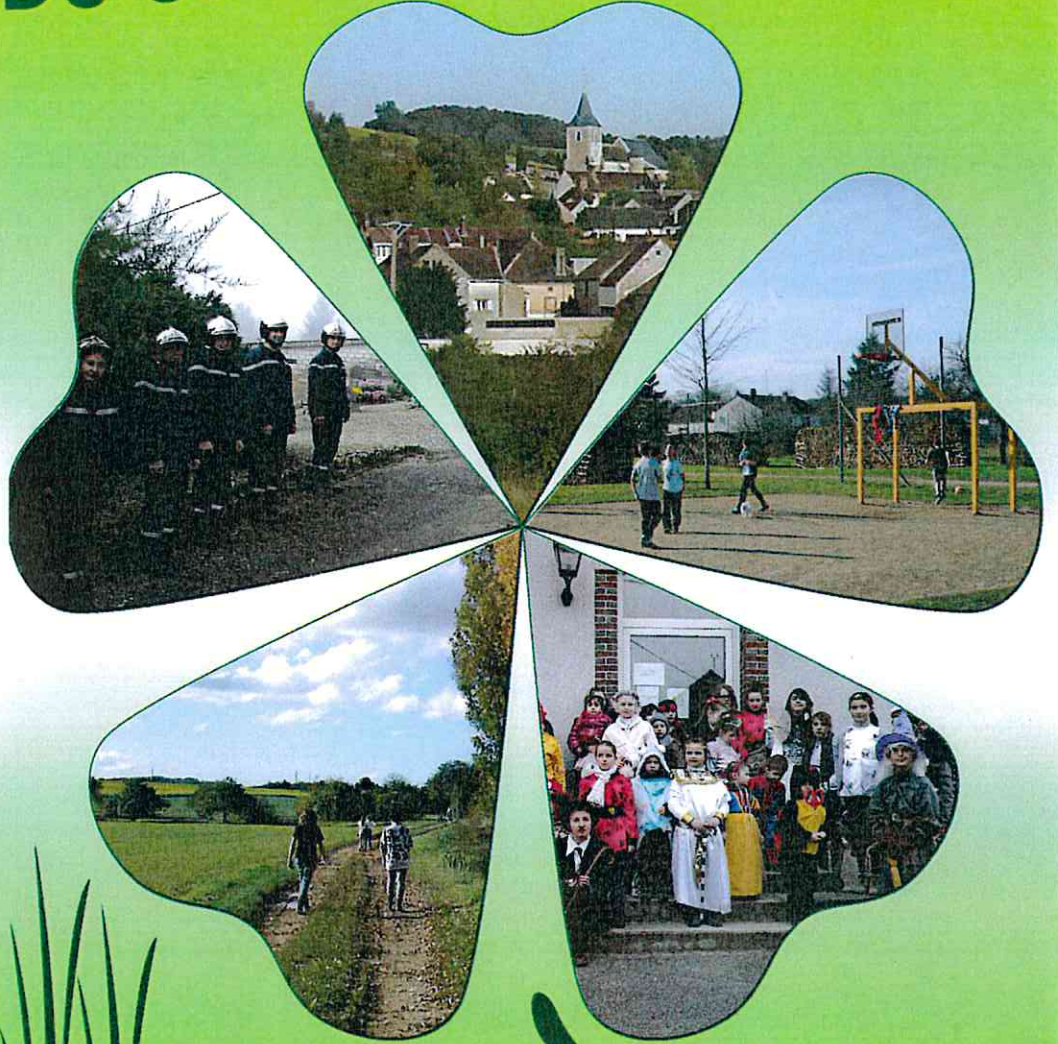


DU CÔTÉ DE BELLECHAUME



**BULLETIN
MUNICIPAL
N° 12
MARS 2014**

INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, Mercredi, Jeudi : de 10h à 12h
Mardi : de 17h à 18h
Vendredi : de 14h à 19h
Tél 03 86 43 14 82
mairie-de-bellechaume@wanadoo.fr

Ramassage des déchets recyclables

(sacs disponibles gratuitement en mairie)

Tous les déchets recyclables sont ramassés dans le même sac

Avril 2014 : 03/04 et 17/04

Mai 2014 : 15/05 et 29/05

Juin 2014 : 12/06 et 26/06

Juillet 2014 : 10/07 et 24/07

Août 2014 : 07/08 et 21/08

Septembre 2014 : 04/09 et 18/09

Report du ramassage des ordures ménagères des jours fériés

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Briennon (Route de Saint-Florentin)

Gratuits : déchets verts, appareils électriques, terrasses, huiles et pots de peinture vides, encombrants (plus de ramassage au porte à porte)

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-19h

Samedi : 9h-12h/14h-19h

Gendarmerie de Migennes (av. Jean Jaures) – tél 03 86 80 11 17

Permanences d'accueil du public

Lundi au samedi : 8h-12h et de 14h à

18h30. Dimanche : 9h-12h et de 15h à 18h

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Association d'aides à domicile (ADMR Briennon) : tél 03 86 55 10 31

Assistante sociale

Melle KAADI : tel 03 86 92 03 00

Repas livrés à domicile

CCAS de Briennon tél : 03 86 55 09 40

CALENDRIER DES FETES COMMUNALES

22/03 : Carnaval et tirages (Salle des fêtes)

(Amicale des enfants et club des loisirs)

12/04 : Soirée Noire et Blanche

(Amicale des enfants)

14/06 : Fête de la St-Jean (Pompier)

13/07 : Soirée feu d'artifice

19/07 : Vide greniers

23/08 : Stock ears

TARIFS SERVICES COMMUNAUX 2014

Location de la salle des fêtes

Pour les résidents du village :

- 202 € le WE (du vendredi soir au dimanche soir)
- 102 € pour 1 journée

Pour les non résidents du village :

- 262 € le WE
- 217 € pour 1 journée

Canton : 250 € - Réservation auprès de Mme Gomez au 03 86 43 11 49

Concessions cimetière

30 ans : 120 € / perpétuelle : 295 € /

case columbarium : 792 €

Eau potable

M³ : 0,85 € / Abonnement : 25 €

Bulletin d'informations municipales de Bellechaume

Semestriel - tirage : 250 ex – Conception/réalisation/crédit photos : Commune de Bellechaume, 50 rue du Professeur Ramon 89210 BELLECHAUME – mairie-de-bellechaume@wanadoo.fr.

Tél/fax : 03.86.43.14.82 - Distribution gratuite par nos soins. Prochain numéro Septembre 2014.

Sommaire

INFOS PRATIQUES ...	2
EDITORIAL.....	3
ACTUALITE	4
INTERCO	
La redevance incitative.....	5
LE PETIT CAHIER DES ASSOCIATIONS.....	7-9
ALBUM PHOTOS....	10-11
ZOOM SUR	
DG Metal.....	12
Hérisson 89.....	13
ELECTIONS	
MODE D'EMPLOI.....	14
A RETENIR.....	15
ETAT CIVIL.....	15
CA SE PASSE PRES DE CHEZ VOUS.....	16



2014, année électorale, toujours une année d'agitation dans les communes. Vous allez être amenés à choisir la nouvelle équipe municipale qui sera chargée de gérer les affaires communales pour 6 ans.

Avec les nouvelles réglementations en matière électorale, nous n'avons plus tellement le choix puisque nous ne pouvons voter que pour des candidats ayant déclaré leur candidature en préfecture. « Ce sont les nouvelles libertés accordées aux électeurs » et au passage présentation de la carte d'identité obligatoire le jour de vote... ce qui n'est pas très motivant pour ceux qui ne seraient pas satisfaits des candidats.

Personnellement vous savez tous que j'ai décidé de ne pas me représenter. La décision n'a pas été facile à prendre. Elle sera critiquée par certains, en réjouira d'autres. Je suis désolé pour ceux qui souhaitaient me voir continuer encore 6 ans.

Je remercie au passage toutes celles et tous ceux qui m'ont fait confiance pendant ces 43 années de mandat et particulièrement pour les 33 années en tant que Maire. Les choses n'ont pas toujours été faciles mais avec les différentes équipes municipales que j'ai eu l'honneur de présider nous avons fait ce que nous pouvions faire. Je pense que la nouvelle équipe fera de même mais avec beaucoup plus de contraintes administratives.

Les communes ont encore le droit de faire ce que les hauts dirigeants leur laissent faire. Ce qui allonge d'autant plus la réalisation et le coût des projets puisque bien souvent il faut faire une étude avant de lancer un projet ce qui a un coût. Les communes sont désormais contraintes bien souvent de faire des choses bien plus complexes que ce qu'elles avaient prévu au départ. Tout cela est assez pénible dans l'ensemble. Je n'en dirai pas plus sur ce sujet, car je ne voudrais pas décourager mes successeurs. Mais certains d'entre eux savent déjà ce qui les attend et il faudra faire face. Il faut prendre les choses comme elles viennent même si ce n'est pas toujours très agréable.

Bonne chance aux nouveaux élus et merci spécialement aux associations que j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à soutenir : elles mettent une certaine animation dans ce village et il est souhaitable que ce soutien se perpétue dans l'avenir. La vie du village en dépend.

Merci à tous pour ces moments passés ensemble à différentes occasions.
A bientôt.

L. DELMOTTE
Maire de Bellechaume

Concession de gaz

Pour tout achat de bouteilles de butane (12kg et 6 kg) et de propane, vous pouvez désormais vous adresser à ELECTROPHONE au 31 rue du Professeur Ramon (en matinée, pendant la pause de midi et le soir après 18h). M. et Mme GOUDROT assurent la continuité du service suite à la fermeture du café tant pour les anciens contrats (reprise des consignes) que la mise en place de nouveaux contrats.



Chemin d'Avrolles limité à 25km/h

Suite à une demande du conseil municipal, le Maire a pris un arrêté de limitation de vitesse sur le chemin communal dit d'Avrolles depuis la rue Sachot jusqu'à la départementale 84. Des panneaux vont être apposés à chaque accès du chemin rappelant cette nouvelle réglementation de la circulation.



Assainissement collectif – raccordement des habitations

Vous avez été plus d'une centaine à vous présenter lors des 4 permanences proposées par la mairie avec le bureau d'études Central Environnement pour poser vos questions et demander d'éventuelles modifications des plans de raccordement qui vous ont été fournis.

Nous avons à ce jour l'accord de principe pour déléguer ces travaux à la commune des propriétaires de plus de la moitié des branchements à réaliser dans Bellechaume. Ils bénéficieront de ce fait de la subvention accordée par l'Etat. Un courrier sera adressé à tous les propriétaires dont nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle leur demandant de se positionner sur cette opportunité de mutualisation.

Côté construction de la Station et des réseaux publics cette fois, les marchés sont d'ores et déjà lancés et seront attribués courant mai 2014 avec début des travaux fin d'année 2014 dès réception des lettres de notification des subventions accordées (Agence de l'eau et Conseil général).



Budget 2014

Celui-ci sera voté après les élections. Quelques investissements sont malgré tout déjà actés pour cette année, notamment au budget eau / assainissement où le règlement du solde des études préalables aux travaux et les acomptes des travaux eux-mêmes ont été provisionnés. Sur 2013, la réfection du toit du lavoir et l'aménagement de l'aire de loisirs ont été soldés.



Le remplacement des aiguilles du clocher brisées par le vent est programmé pour mars

Commerces – relais Poste

L'activité postale ayant été finalement demandée par le repreneur du café, celle-ci sera maintenue dans ce commerce plutôt qu'à l'accueil de la mairie. La commune a par ailleurs acheté la licence IV afin de garantir son maintien dans le village. Les démarches sont en cours pour réinstaller un boulanger dans le local abandonné par l'entreprise CHARBONNEAU & fils.



La redevance incitative : mode d'emploi ?

Annoncée lors des vœux du Maire 2014, cette redevance incitative ne sera appliquée en réalité dans toutes les communes de la communauté de communes Seignelay-Brienon qu'au 1^{er} janvier 2016. Mais vu l'ampleur du changement, il est important de vous y préparer dès à présent.

De quoi parle-t-on ?

De ce que chaque foyer paye chaque année pour financer le ramassage et « le traitement » du contenu de ses poubelles. Jusqu'ici, à Bellechaume, les propriétaires de chaque maison payaient dans leurs taxes foncières, une taxe d'ordures ménagères qui était basée sur la valeur locative de leur maison. Désormais, la loi impose aux organismes publics qui collectent cette taxe d'y intégrer au moins une part incitative, c'est-à-dire un calcul qui tient compte de ce que jette réellement chaque foyer pour inciter financièrement chacun à réduire la quantité de ses déchets.

Quel système de redevance a été choisi pour notre intercommunalité ?

La redevance sera calculée en 2 parties. D'abord une partie fixe correspondant aux charges de fonctionnement du service et qui prendra la forme d'un forfait par foyer mais qui sera quand même proportionnel au nombre de personnes habitant régulièrement le foyer (ce qui déterminera la taille du bac qui sera mis à votre disposition). La deuxième partie de cette redevance sera variable car elle sera calculée en fonction du nombre de fois où vous présenterez vos poubelles pour qu'elles soient ramassées (les poubelles ultimes). En clair, plus vous sortirez vos poubelles, plus vous paierez, et à contrario les foyers qui sortiront leurs poubelles moins souvent seront récompensés par une contribution moins importante à la fin de l'année. Cependant un nombre minimum de levées sera décidé par le conseil communautaire.



Comment ça va se mettre en place ?

D'abord, 1 personne mandatée la collectivité va se présenter dans chaque foyer pour connaître le nombre d'occupants, si on y pratique le tri, le compostage, etc... de manière à déterminer la taille du bac à vous remettre. Votre bac sera équipé d'une puce que le camion de ramassage « reconnaîtra » automatiquement à chaque levée, de manière à savoir quand votre poubelle sera ramassée.

A quel moment allons nous passer de l'ancien système au nouveau ?

2014, sera l'année des enquêtes auprès de chaque foyer et de la fourniture des bacs « pucés »
2015, sera l'année du test. Les camions compteront le nombre de levées de vos poubelles mais en fin d'année vous paierez pour la dernière fois votre taxe d'ordures ménagères comme avant sur votre taxe foncière.

INTERCO... INTERCO... INTERCO... INTERCO...INTER

Vous recevrez quand même à titre d'exemple une facture qui vous montrera simplement ce que vous auriez dû payer si la nouvelle redevance avait déjà été mise en place.

2016 on passe au nouveau système de facturation. A partir de là, ce ne sont plus les impôts fonciers qui créleront votre contribution, mais vous recevrez directement une facture de la communauté de communes.

Cela coûtera t il plus cher ?

Cela dépendra de chacun. Si le tri sélectif est fait systématiquement, et qu'un effort est fait pour ne pas sortir toutes les semaines ses poubelles, non. En tous cas, elle sera réellement en lien avec votre production de déchets et non plus en fonction de la valeur de votre maison, ce qui n'avait - avouons le - pas grand-chose à voir avec vos poubelles.

Ce système implique évidemment d'informer systématiquement le service de ramassage d'un changement du nombre de personnes occupant le foyer ou de votre éventuel départ de la commune, car ces éléments servent à déterminer le montant de votre redevance annuelle.



Et comment feront les résidents secondaires ?

Des grands bacs collectifs seront postés à 1 ou 2 endroits de la commune. Les résidents secondaires pourront y déposer leurs sacs quand ils le souhaitent grâce à une carte à puce nominative et prépayée pour un certain nombre de dépôts/an. Le bac ne pouvant s'ouvrir qu'avec une de ces cartes.

Et les gens qui vivent en appartement ?

Soit un bac collectif sera mis à disposition dans l'immeuble avec des cartes à puce comme pour les résidents secondaires, soit chaque appartement pourra acheter en mairie des sacs qu'ils sortiront quand ils le souhaitent, le coût de chaque sac équivalent le coût d'une levée pour les foyers avec bac.

Et pour le tri sélectif ?

Pas de changement, les sacs jaunes continueront d'être distribués gratuitement en mairie, et d'être ramassés par un camion spécifique tous les 15 jours selon un calendrier défini en début d'année.

Echos du conseil communautaire

L'intercommunalité se crée une identité avec tout d'abord un nom « Communauté de communes de Seignelay-Brienon » mais également des outils de communication (bulletin papier distribué dans vos boîtes aux lettres, logo, et bientôt un site internet). Un local technique sera localisé à Brienon.



L'AMICALE DES ENFANTS - (loto, Noël des enfants, carnaval, soirée disco)

Pdte : Fabienne FAVOT 03 86 43 12 72

LE CLUB DES LOISIRS (club de lecture, gym, soirées, vide greniers)

Pdte : Thérèse DELMOTTE 03 86 43 15 61

LES AMIS DE BELLECHAUME (stock cars) Pdt : Pierre BOUROTTE 03 86 43 15 73

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (Feu de la St Jean) Pdt : Pierre BOUROTTE 03 86 43 15 73

L'ASSOCIATION DE CHASSEURS - Pdt : Richard GALLIMARD 06 87 18 74 76

LA BONNE IMPRESSION – Secrétaire : Frédérique DANSE 09 53 76 60 52

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE BELLECHAUME

Pdt : Daniel BOURGET 03 86 43 17 24

BELLECHAUME - PAYSAGES ET DEVELOPPEMENT DURABLE Pdt : J.-C. MARTINEAU 03 86 43 12 86

BELLECHAUME, SON PATRIMOINE, SON HISTOIRE Pdt : B. GOUDON 03 86 43 12 96

Les Amis de Bellechaume **Stock Car**

Bonjour à tous,

Le Stock-car 2013 en semi-nocturne fût un succès et pour cela nous avons décidé de le reconduire cette année. Il aura lieu le **samedi 23 Août de 20h00 à 23h15**. Pour le bon déroulement de cette manifestation, nous comptons sur vous les bénévoles sans qui nous ne pourrions honorer cette soirée. Et en remerciement, le samedi 05 Avril un dîner dansant est prévu pour tous nos volontaires.

PB



Le petit cahier des associations

Association « Bellechaume, son patrimoine, son histoire »



le conseil d'administration réuni

Et une association de plus à Bellechaume ! La petite dernière est dédiée à la collecte et à la mise en valeur des objets, photos et documents qui rappellent et constituent le patrimoine historique du village.

A l'initiative de Bernard GOUDON, « enfant du pays » et passionné de généalogie, cette association rassemble une vingtaine d'adhérents de tous horizons qui après avoir participé aux dernières éditions des Journées du Patrimoine ont eu à cœur de sauvegarder le passé de Bellechaume et d'en exposer les témoignages. Ainsi, publications, expositions, sorties sont au programme de leurs activités, et même

pourquoi pas la restauration des monuments à commencer par les pierres tombales des Morts pour la France particulièrement à l'honneur en cette année commémorative du début de la 1^{ère} Guerre mondiale.

Pour l'heure, les bénévoles ont commencé à « fouiller » les archives communales, avec l'aimable autorisation de la municipalité, pour en extraire tout ce qui peut avoir trait à cette période de la Grande Guerre. Le registre du parcours militaire des conscrits du village engagés dans le premier conflit mondial est d'ailleurs en cours. Et les autres sujets de recherche qui les intéressent ne manquent pas : église, généalogie, anciens métiers, vie agricole etc... gageons qu'ils auront de quoi s'occuper !

D'ailleurs tout coup de main, contribution, apport de témoignages (lettres, photos, objets) seront bienvenus pour enrichir leur travail. Alors n'hésitez pas leur montrer les trésors de vos greniers !

Contact en mairie ou auprès du Président 03 86 43 12 96 – [bernard.goudon@orange](mailto:bernard.goudon@orange.fr)

Le club des loisirs

L'année de notre association a commencé par son AG, le 25 janvier : moment pour faire le point. Vous êtes 116 inscrits, dont une petite moitié extérieure à Bellechaume : c'est un plaisir d'accueillir les amis de nos amis. Vous pouvez compter sur notre nouveau CA : Dédé et Gilberte MORIN, Michèle CHARLES de Vachy, Didier et Dominique CHALMEAU, Geneviève LEPRUN de Mercy, Nicole PECHINOT de Paroy, Jean-Pierre CARON de Briennon, Michel RAGOT, Danièle JACQUET, Claudine LEPRETRE de Prunelles et moi.

La raclette du 08 février, soirée agréable, repas toujours apprécié ou « chacun met la main à la pâte » pour la préparation et le service. Grand merci à Dédé PETIT qui assure tous les achats. Y recevoir de nouveaux adhérents est un encouragement. Soyez les bienvenus.

Que dire du voyage à Paris ? 40 personnes au théâtre des 2 ânes : quelle détente mes amis ! Merci aux chauffeurs de cars qui ont comblé l'entre-deux théâtres-repas, par un circuit dans Paris illuminé pour la fête de Noël toute proche. Repas le soir au Capitaine Fracasse. Le niveau de la Seine étant « trop haut », c'est un itinéraire imprévu qui nous a permis, pendant le repas, de découvrir toutes les péniches le long des berges devenues habitations. Quel excellent après-midi.

Quelques rendez-vous à venir :

Sam. 22/03 : Après-midi crêpes jumelée au carnaval cette année. RDV à la salle des fêtes.

Vend. 04/04 : 32 personnes iront à Dijon au spectacle spécial de la St Patrick avec le Bagad de Lann Bihoue.

Vous aurez un compte rendu !

Dim. 19/07 : Vide greniers – Dim. 28/09 : Repas du club

Je profite de cet article pour dire à Louis que pendant toutes ces années où tu as été Maire, le club des Loisirs a toujours pu compter sur toi. Merci et bienvenu au Club !



Assemblée générale du 25 janvier 2014

Th DELMOTTE

Le petit cahier des associations

L'amicale des enfants

Carnaval à gogo Nous vous invitons nombreux samedi 22 mars, pour vous déguiser, défiler, brûler Mr Carnaval ... et nouveauté cette année, déguster des crêpes !! RDV à partir de 14h30 devant la mairie pour la traditionnelle photo de groupe, puis nous promènerons Mr Carnaval dans le village, avant de nous rendre à la salle des fêtes pour partager un après-midi festif avec nos amis du Club des Loisirs, qui auront concocté des crêpes ;-) Mmmm on va se régaler ...

Soirée "Noire et Blanche" Voici donc le nouveau thème de notre soirée dansante du 12 avril. Tout est possible : vêtements, chaussures, accessoires, ... en "Noir et Blanc". Laissez libre cours à votre imagination. Les inscriptions seront lancées dans quelques jours, surveillez vos boîtes aux lettres et les panneaux d'affichage.

Une sacrée belle équipe !! Ah oui, pas de doute, les membres de l'association des enfants, nos conjoints, amis, aides ponctuelles ou plus régulières, nous formons une belle équipe soudée, ce qui nous permet depuis des années de porter de beaux projets pour animer la vie de notre village et faire plaisir aux petits ... et aux grands ! N'hésitez pas à nous rejoindre ...

Merci Louis :-) Nos actions ont toujours été favorisées, portées, encouragées par les conseillers municipaux, et plus particulièrement par Louis Delmotte, maire depuis 33 ans ! Subventions, prêt de la salle des fêtes, participation à nos manifestations, ... Louis a même poussé la chansonnette lors de notre goûter de Noël, toujours avec ce regard bienveillant sur nos activités, ... merci pour tout. D'ailleurs nous comptons encore sur toi : Noël prochain, c'est toi qui dirige la chorale ;-)



Pause crêpes des bénévoles

M. MONIOT

L'amicale des pompiers

Pour la deuxième année consécutive, 3 de nos pompiers participent au cross départemental de l'Yonne. L'année dernière, c'était à Avallon.

Le 08 février 2014, la compétition s'est déroulée dans le groupement Ouest du département et plus particulièrement à Treigny en Puisaye. Le parcours dessiné par le personnel du CPI de leur commune a été rendu particulièrement difficile par les conditions météorologiques. La pluie n'a cessé de tomber avec du vent et le terrain était déjà bien gras voir amoureux.

Résultat :

Séniors Masculins :

Mr Morin David est arrivé 13^{ème} sur 49 participants. Ce qui est une bonne performance.

Vétérans 2 Masculins :

Mr Bourotte Pierre 12^{ème}

Mr Paillery Jean-Patrick 15^{ème} sur 21 coureurs.

Félicitations à tous les courageux participants et rendez-vous à Seignelay au mois de février 2015

Rappel

Les feux de la Saint-Jean se dérouleront le samedi 14 Juin



Qui a dit qu'il ne passait rien à Bellechaume l'hiver ?



Sortie 8-12 ans à Nigloland – Amicale des enfants (oct 2013)



Repas mechoui Feu de la St Jean – Amicale des pompiers (sept 2013)



St Vincent à l'église (fév 2014)



Pompiers volontaires au cross départemental (fév 2014)



Soirée raclette – Club des loisirs
fév 2014)



Sortie 8-12 ans à Nigloland (oct 2013)
Amicale des enfants



Galette - Club des Loisirs (janv 2014)



Loto - Amicale des enfants (oct 2013)



Cérémonie 11 nov 2013



Préparation (acrobatique) du Noel des enfants par les bénévoles de l'Amicale des enfants



Spectacle du Noel de Bellechaume Amicale des enfants (déc 2013)



Séance de multisports des 6-12 ans (mars 2014)

DG METAL, Serrurerie - Chaudronnerie

Créée l'été dernier par Mathieu DUFOUR et Mikaël GOURLOT, la jeune SARL a déjà un carnet de commandes rempli jusqu'à mai. La rue Jean Moulin y a gagné un n°8, et le village deux jeunes professionnels expérimentés dans le travail des métaux prêts à répondre à tous vos projets.



Votre installation à Bellechaume se passe-t-elle bien ?

Mikaël : on a fait au plus simple. Mon père avait ce hangar en face de la salle des fêtes de disponible. C'est parfait pour commencer, car on avait quand même besoin de pas mal d'espace sans pour autant avoir les moyens d'emprunter tout de suite pour acheter un local.
Mathieu : on compte sur nos premiers chantiers pour financer l'achat d'un utilitaire et d'une plieuse. On a déjà décroché un beau contrat pour réaliser des grilles de protection de vitraux d'église.

Mikaël GOURLOT et Mathieu DUFOUR dans leur atelier rue Jean Moulin

Qui sont ou seront vos clients ?

Mathieu : pour l'instant on s'adresse surtout aux professionnels, entreprises et artisans, qui sous-traitent pour la partie chaudronnerie ou soudure de leurs chantiers. Mais la concurrence est rude. On cherche surtout à s'implanter localement et à se différencier par notre rapidité et surtout la qualité des finitions.
Mikaël : on travaille tous les métaux acier, alu, cuivre, laiton... et bien sûr on peut répondre aux demandes des particuliers pour des portails, des balcons, kiosques ou tout autre mobilier de jardin.

Des projets ?

Mathieu et Mikaël : se développer ! Consolider notre entreprise, pour pouvoir investir.
Mikaël : j'ai dans l'idée d'aller démarcher les entreprises d'aménagement intérieur. Fabriquer des équipements inox pour les cuisines par exemple c'est tout à fait dans nos cordes et c'est de plus en plus demandé par les particuliers.

DG METAL - 8 rue Jean Moulin
tél : 03 58 44 04 34
fax 03 86 62 51 12 – mail : dgmetal@sfr.fr
Mikaël : 06 86 61 73 98 – Mathieu : 06 59 18 85 96



8 rue Jean Moulin 89210 BELLECHAUME
Tél. : 03 58 44 04 34 - Fax : 03 86 62 51 12
dgmetal@sfr.fr
Mikaël : 06 86 61 73 98
Mathieu : 06 59 18 85 96

Hérisson 89 Ramonage - Débistrage



Après plusieurs années en tant que salarié chez artisan ramoneur-installateur de poêles à bois, Rémy RIBALET, habitant de Bellechaume, a créé son activité sous le statut d'auto-entrepreneur depuis un an proposant aux particuliers et aux collectivités ses services en matière de ramonage-débistrage. Son expérience et sa formation l'habilitent à intervenir sur tous les types de conduits (cheminées à foyer ouvert, poêles, inserts, chaudière) avec remise d'un certificat de conformité comme exigé par votre assureur.

TARIFICATIONS FORFAIT RAMONAGE ET NETTOYAGE GENERATEUR

Zones kilométriques	Poêles, inserts, foyers ouverts	Chaudières fioul ou gaz	Poeles ou inserts à granulés
0-15 km	60 € TTC	90 € TTC	90 € TTC
16-25 km	68 € TTC	100 € TTC	100 € TTC
26-30 km	75 € TTC	100 € TTC	100 € TTC
31 et au-delà	85 € TTC	100 € TTC	100 € TTC
Forfait débistrage	350 € TTC pour 6 ml	+ 50 € TTC du mètre	Supplémentaire

Hérisson 89 (Rémy RIBALET)
 50 b rue du Professeur Ramon
 tél : 06 62 12 08 78
 mail : n.vie@hotmail.fr



Nouveau !

Travaux d'entretien d'espaces verts. Hérisson 89 élargit ses prestations à partir de cet été, vous proposant ses services pour la taille, la tonte et tous petits travaux d'entretien et de nettoyage de votre jardin ainsi que le maraîchage (matériel non fourni). N'hésitez pas à le contacter pour un devis (chèque emploi-service accepté).

PETIT RAPPEL

Qui devons nous élire ?

Aux élections municipales, vous devez élire les 11 conseillers qui constitueront le conseil municipal de Bellechaume. Ce sont ensuite ces conseillers élus qui éliront entre eux le Maire pour un mandat de 6 ans lors d'une séance du Conseil.

Dans les communes de – de 1000 habitants, vous avez le droit de rayer des noms des listes qui vous sont proposées, et de pancher plusieurs listes si il y en a plusieurs. Les noms laissés sur les bulletins de vote seront comptabilisés jusqu'au nombre de postes de conseillers à pourvoir c'est-à-dire 11 pour Bellechaume.

Où vote-t-on ?

Le bureau de vote unique se trouve à la mairie. Le bureau est ouvert de 8h à 18h le dimanche 23 mars pour le 1^{er} tour, et le dimanche 30 mars pour le second tour.



CE QUI CHANGE

Quels sont les documents que devez désormais présenter pour voter ?

- une pièce d'identité doit désormais obligatoirement être présentée (carte nationale d'identité, passeport, carte famille nombreuse SNCF avec photo, carte vitale avec photo, permis de conduire, permis de chasse avec photo).

Qui peut être candidat à l'élection municipale ?

Toute personne majeure, inscrite sur une liste électorale, et étant contribuable sur la commune, qui a déposé sa candidature à la Préfecture avant le 06/03/2014 pour le 1^{er} tour. La liste de ces candidatures est affichée en mairie et sur le panneau d'affichage électoral. Pour le second tour, ne peuvent se présenter de nouvelles personnes non candidates au 1^{er} tour que si il n'y avait pas autant de candidats que de postes de conseiller à pourvoir au 1^{er} tour. Ce qui n'est pas le cas à Bellechaume, une liste de 11 candidats ayant été déposée en Préfecture. Si les 11 noms de la liste ne sont pas élus au 1^{er} tour à la majorité absolue (majorité des votes exprimés+1), leur candidature sera automatiquement reportée au second tour dont le scrutin est à la majorité relative.

Peut-on continuer à rayer des noms sur les bulletins de vote ?

Oui. On ne peut plus par contre ajouter un nom de personne qui n'est pas candidat, c'est-à-dire qui n'a pas déposé sa candidature en Préfecture.

Comment et quand allons nous élire les conseillers communautaires ?

Les élections communautaires se superposent aux élections municipales. Pour la communauté de communes de Seignelay Briennon dont nous faisons partie, Bellechaume n'ayant qu'un seul siège à pourvoir au conseil communautaire, c'est donc le Maire élu qui sera conseiller communautaire.

Comment voter par procuration ?

Vous pouvez télécharger le formulaire sur www.servicepublic.fr. Vous indiquerez sur celui-ci votre lieu de vote et l'état civil de la personne qui votera pour vous. Ensuite vous déposerez ce formulaire en gendarmerie (ou commissariat ou tribunal d'instance) au moins 3 jours ouvrés avant le jour du vote.



A RETENIR.... A RETENIR A RETENIR... A RETENIR... A RETENIR

Relevé des compteurs d'eau

A partir de septembre, l'employé communal se présentera à vos domiciles pour relever vos compteurs d'eau potable. Nous vous remercions de dégager en prévision l'accès de vos regards. Les résidences secondaires seront relevées en priorité dès la fin août, merci aux propriétaires qui pensent être absents en septembre de prévenir la mairie.

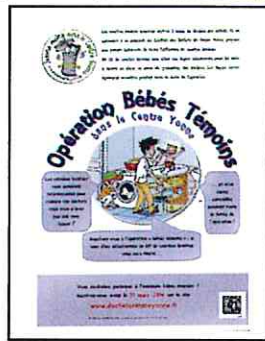
Elections 2014

Municipales et communautaires : 23 et 30 mars 2014 (voir ci-contre modalités de vote qui changent)
Européennes : dimanche 25 mai 2014

Opération bébé témoins

Le Syndicat déchets Centre Yonne cherche des mamans habitant le secteur qui utilisent ou souhaitent essayer d'utiliser des couches lavables. 1 Kit couches lavables offert à chaque foyer dont la candidature est retenue.

Renseignement : emmeline.adt@gmail.com



Débardage bois d'affouage

Les personnes qui ont réglé leur bois d'affouage et qui n'ont pas la possibilité de débarder par leurs propres moyens, peuvent s'adresser en mairie pour obtenir les coordonnées d'entreprises de débardage.

Les affouagistes qui débardent eux-mêmes sont invités à se servir en priorité sur la parcelle 23 (bois non fagoté et plus facilement accessible par la route forestière - cf plan joint aux factures).

Validité de la carte d'identité prolongée

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le délai de validité des nouvelles cartes nationales d'identité passe de 10 à 15 ans. Si votre carte actuelle était en cours de validité au 01/01/14, son délai de validité est automatiquement prolongé de 5 ans (la date limite indiquée au dos n'est plus à prendre en compte).

Transports scolaires

Pour tous les élèves inscrits en 2013, la reconduction se fait automatiquement. Les parents recevront courant août 2014 l'avis des sommes à payer correspondant. Si vous ne souhaitez pas réinscrire votre enfant pour la rentrée prochaine, vous devrez télécharger sur le site internet www.cg89.fr (rubrique transports scolaires) un formulaire pour signaler votre désinscription.

Aucune reconduction ne sera accordée aux inscrits qui n'auraient pas acquitté leur titre de transport 2013.

Multisports et gym d'entretien : Y a de la place à Bellechaume !

Tous les jeudis de 17h à 18h à la salle des fêtes communale : multisports pour les 6-12 ans. Hockey, trampoline, ping-pong, cirque, tir à l'arc... seulement 35€/an.

Renseignements / inscriptions : 03 86 43 15 61

Tous les lundis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes : gym d'entretien pour adultes et ados. 88€/an. Renseignements / inscriptions : 03 86 43 14 82

ETAT CIVIL... ETAT CIVIL...ETAT CIVIL... ETAT CIVIL... ETAT CIVIL...

Bienvenue aux nouveaux nés : Sarah DESBIENDRAS née le 26 novembre 2013
Charlotte GRUNY née le 07 octobre 2013
Timéo PRUDHOMME né le 25 février 2014

Une pensée pour ceux qu nous ont quitté :

Marie-Rose COTILLARD (84 ans) - Marie-Louise PARIGOT (91 ans) ainsi que Gabriel TIRARD (90 ans) et Pierre SCHROPF (88 ans) époux de Mme Jeanine VICQUERY

CA SE PASSE PRES DE CHEZ VOUS....

THEATRE

THEATRE PERCHE (Brienon)

Tél : 0386430336 mail : letheatreperche@ville-brienon.fr

Mars

Samedi 22/03 : Viole de gambe et clavecin. Concert par le duo Paul Parsons & Sylvie André-Jeanmaire - 20h30 - 8€

Avril

Dimanche 06/04 : « Une chance au lavage » par la Cie Volubilis+. Théâtre – 15h00 – 14 €

Samedi 19/04 : Soirée jeunes talents Sacha MOKRITZKY (le magicien joue la comédie) + Laurianne COLLET (chanteuse) – 20h30 – 8€ (gratuit pour mineurs)

Mai

Samedi 03/05 : Soirée jazz manouche avec le trio Adrien Marco – Concert – 20h30 – 8€

Samedi 10/05 : Gospel Singers (à la collégiale St Loup). Concert – 18h – 8€

Vendredi 16/05 : Duo Guit'art avec Guy Chapalain & Jean-Michel Solesle. Concert – 19h – Gratuit

Dimanche 18/05 : « Mme Frehel est dans sa loge » par la Cie du TMS. Théâtre- 15h – 8€

Samedi 24/05 : « Georges Dandin » par la Cie Le Pavé dans la mare. Théâtre – 20h30 – 8€

Mercredi 28/05 : Voix en concert avec la chorale Florentine, la chorale Othe en Armançon & la classe technique vocale de l'Ecole de musique du Migennois ; Concert – 19h – Gratuit (à La collégiale St Loup)

Samedi 31/05 : Soirée Marc Fouquet et Yves Audard. Concert – 20h30 – 8€

Juin

Vendredi 13/06 : Atelier théâtre adultes de l'Ecole de Musique et théâtre du Briennais

Théâtre – 20h30 – Gratuit. 4 courtes pièces en 1 acte jouées par la jeune compagnie de l'école intercommunale : « Les vacances » et « La vocation » de JC Grumberg + « Une lettre bien tapée » et « On passe dans 8 jours » de Sacha Guitry

Samedi 14/06 : Théâtre atelier par la Cie TO de Soucy. « Je t'aime tellement plus ». Théâtre – 20h30 – Gratuit. Représentation de scènes liées par un subtil fil rouge, tout en étant très différentes par leur forme et leur intention.

Dimanche 15/06 : Théâtre atelier enfants-ados de l'école intercommunale de musique et théâtre du Briennais. Théâtre – 20h30 – Gratuit.

Cie OTHE & ATRE Tournée 2014



« L'arroseur arrosé » par Philippe Laperousse. Mise en scène de Jean-Michel Bernard.. Martinaud, le directeur général des établissements Malincourt, vient d'embaucher un adjoint, Dumoulin. Martinaud est persuadé que la meilleure des méthodes de management des entreprises est le conflit. C'est la seule qui permet de maintenir les salariés sous pression. La mission de Dumoulin est donc de propager des conflits dans l'entreprise. Dumoulin prend, dès son arrivée, des mesures provocatrices et parfaitement antisociales... mais la résistance s'organise d'une drôle de manière.

Samedi 22/03 et dimanche 23/03 (Cerisiers) – **Samedi 29/03** (Coulours) – **Samedi 05/04** (St Julien du Sault)

EXPOS

Marius RECH (artiste en résidence à Bellechaume) expose à l'Espace Pierre Louki (Brienon) ses études pour spectacles de marionnettes- Du 09/03 au 06/04 tous les vend, sam et dim de 15h à 18h.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.